



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ville : fonctionnement

Question écrite n° 62131

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

Le ministre délégué de la ville indique à l'honorable parlementaire que le service administratif placé sous son autorité est la délégation interministérielle à la ville. Cette administration de mission, composée d'une centaine d'agents, s'efforce, dans la mesure de ses moyens, d'adopter une gestion soucieuse de l'environnement. Cependant, il convient de souligner l'effort essentiel de cette administration en matière de développement solidaire. La DIV est en effet depuis 1993 située, suite aux mesures de délocalisation, à Saint-Denis (93). L'installation de cette administration au coeur d'un territoire d'intervention de la politique de la ville apparaît ainsi comme particulièrement symbolique.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62131

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3367

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4735